

„ carelles & ses importunités a corrompu une fille,
„ n'est pas obligé à rien envers elle, & que les
„ vœux de chasteté & de Religion les plus solem-
„ nels, quoiqu'antérieurs au crime, n'empêchent
„ point un Religieux d'épouser une fille qu'il aura
„ corrompue, si cette fille ignoroit l'état de celui
„ avec qui il avoit affaire..... Beau secret pour
„ annuler les vœux du premier Religieux qui
„ viendra à s'ennuyer de la vie régulière. Les au-
„ tres propositions sont à peu près de même trem-
„ pe, &c.

Comme cette Relation est contraire en partie à la vérité, & entièrement injurieuse à l'Ordre, & que Mr. de Parthenai, Auteur desdites *Lettres Historiques*, ne juge pas à propos de se retracter, ou de la corriger, quoique le Professeur, dont nous venons de parler, lui ait montré évidemment qu'on l'avoit mal informé. & l'en ait convaincu par une belle Dissertation qu'on lui a envoyé avec la Thèse, afin qu'il pût voir par lui-même la différence essentielle qui se trouve entre les véritables propositions y contenues, & celles qu'on lui a marqué en être extraites, & qu'il a rapportées dans son Journal, je me croi obligé par le devoir de ma profession de défendre l'honneur de l'Ordre injustement lezé dans le narré des *Lettres Historiques*, & d'ôter aux Fideles le sujet de scandale qu'ils y trouvent.

Cette Thèse, dit-on, renouvelle plusieurs propositions condamnées par Innocent XI., principalement sur la manière de l'Homicide. C'est une fausseté manifeste. Il ne faut, pour s'en convaincre, que comparer les propositions de la Thèse avec celles qui ont été prosrites par ce Souverain Pontife. Mais si cela étoit, seroit-il croyable que ces propositions auroient pû échapper à la vûe de tant d'ha-